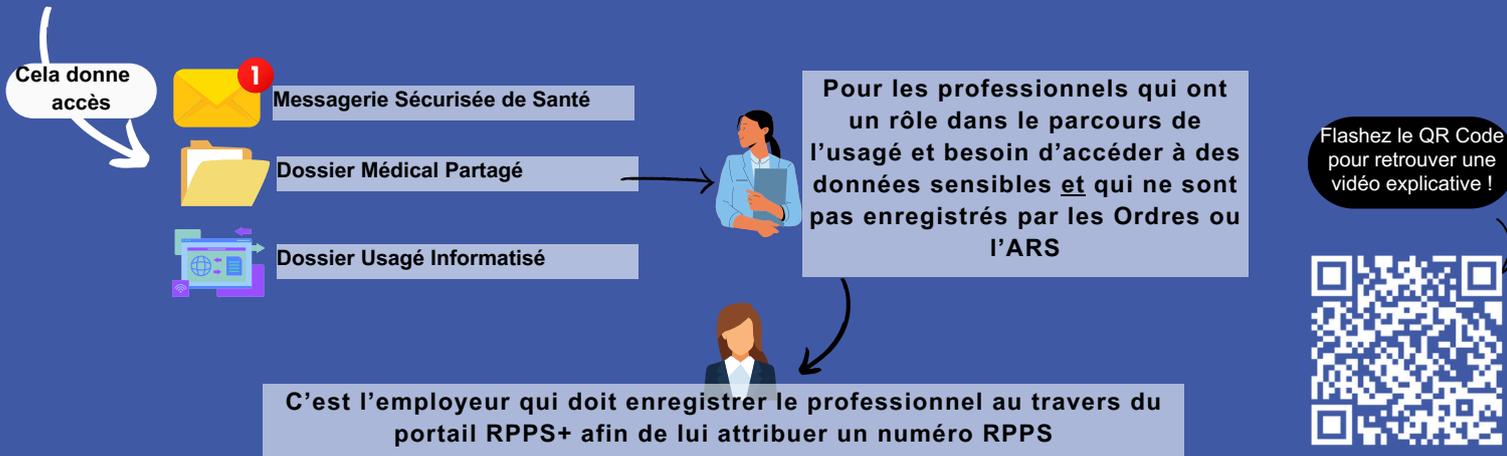


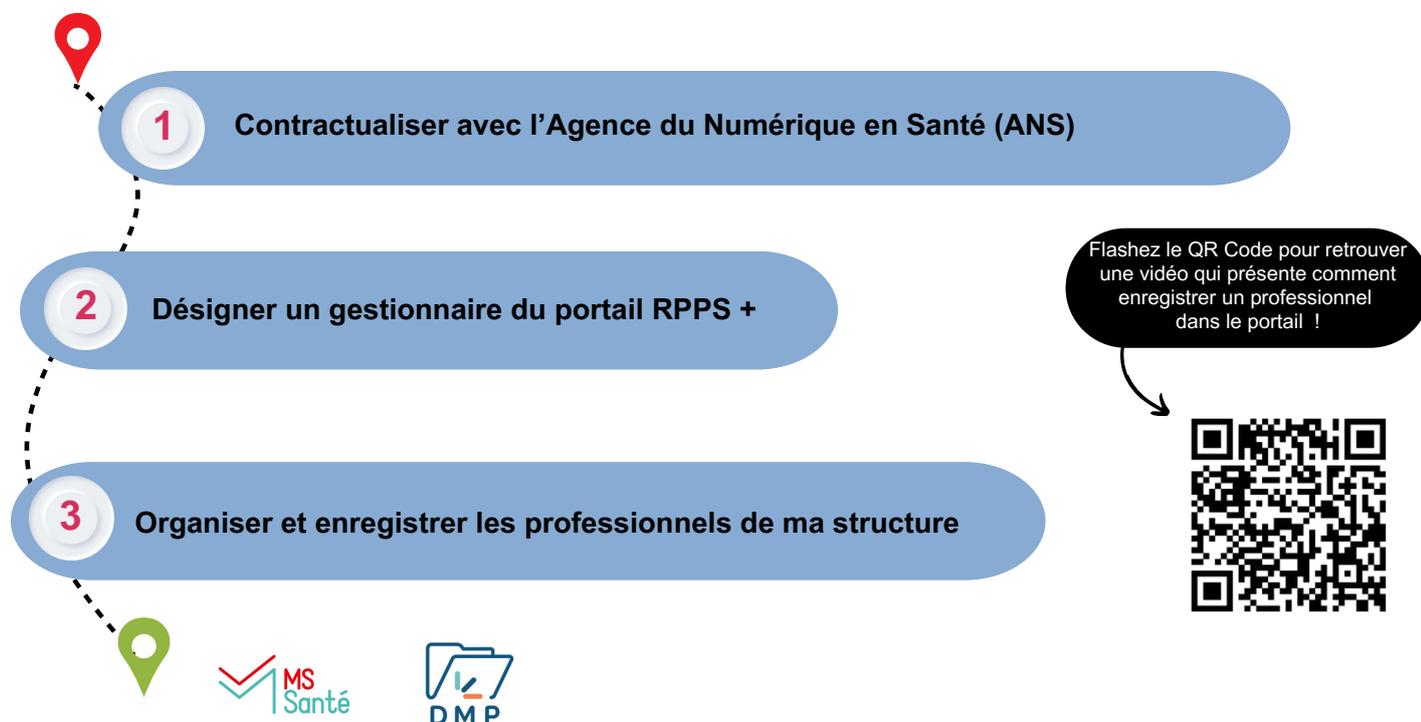


COMPRENDRE LE RPPS

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) est le répertoire unique de référence d'identification des professionnels de santé et du médico-social. Chaque professionnel a un numéro RPPS à 11 chiffres qui donne accès à une e-cps ou carte numérique.



LES GRANDES ÉTAPES POUR ENREGISTRER LES PROFESSIONNELS DANS LE PORTAIL RPPS+



En savoir +

Afin de vous aider dans ces étapes, des **webinaires hebdomadaires sur les prérequis nécessaires à l'utilisation des services socles et sur le portail RPPS+** sont proposés par le GCS Sara.

S'inscrire

